

Déclaration de naissance

Faire un stage dans une entreprise en Europe

Mis à jour le 14 juin 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Les programmes *Erasmus plus* et *Eurodyssée* permettent de partir en stage dans une entreprise ou dans un établissement de formation en Europe.

Ces programmes peuvent vous concerner si vous êtes apprenti, étudiant ou demandeur d'emploi. Divers financements vous sont proposés.

Programme Erasmus + formation professionnelle apprenti

Contenu et bénéficiaires

Le programme formation professionnelle apprenti vous permet d'enrichir votre expérience professionnelle par un stage dans une entreprise en Europe.

Si vous êtes jeune diplômé de l'enseignement secondaire professionnel ou apprenti nouvellement qualifié, vous pouvez aussi bénéficier d'un stage à l'étranger dans l'année qui suit l'obtention de votre diplôme.

Vous pouvez partir en stage Erasmus plus (particuliers) entre 2 et 12 mois dans un pays de Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède. (particuliers) en Turquie ou en Macédoine.

Démarches et financement

Pour partir en stage, vous devez contacter votre établissement de formation. Il doit être porteur d'un projet de mobilité de formation professionnelle.

Votre mobilité sera encadrée par votre établissement de formation en France et l'établissement ou l'entreprise d'accueil en Europe. Vous devrez conclure une convention de stage.

Vous pourrez recevoir une bourse de mobilité, dont le montant est variable selon la durée et le lieu du stage. Renseignez-vous auprès de votre établissement de formation.

Des développeurs à la mobilité peuvent vous aider à monter votre projet.

Agence Erasmus+ France/Éducation Formation

<http://www.agence-erasmus.fr/carte-developpeurs.php>

Programme Erasmus + enseignement supérieur

Études et pays concernés

Vous pouvez partir en stage Erasmus plus (particuliers) entre 2 et 12 mois dans un pays de Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède. (particuliers) en Turquie ou en Macédoine :

- à partir de votre première année d'études,
- jusqu'au doctorat inclus.

Vous pouvez également effectuer un stage à l'étranger en tant que jeune diplômé. Dans ce cas, votre stage doit se dérouler dans l'année suivant l'obtention de votre diplôme, et vous devez poser votre candidature alors que vous êtes encore inscrit dans votre établissement d'enseignement supérieur.

Votre établissement d'enseignement supérieur doit être titulaire d'une charte universitaire Erasmus plus élargie.

Vous pouvez bénéficier de 12 mois de mobilités Erasmus plus, pour études (particuliers) et/ou pour stages, par cycle d'étude (licence, master, doctorat).

Démarches et financement

Vous devez vous adresser au service des relations internationales ou au bureau Erasmus de votre établissement.

Afin de financer vos frais de voyage et de séjour, vous pouvez obtenir une bourse de stage Erasmus plus. Cette bourse est cumulable avec la bourse sur critères sociaux (particuliers).

Votre période de stage effectuée à l'étranger est encadrée par votre établissement d'enseignement et votre entreprise d'accueil. Vous devez passer avec elle une convention de stage.

Renseignez-vous auprès de votre établissement sur toutes les formalités à accomplir.

Des développeurs à la mobilité peuvent vous aider à monter votre projet.

Agence Erasmus+ France/Éducation Formation

<http://www.agence-erasmus.fr/carte-developpeurs.php>

Programme Eurodyssée

Contenu et bénéficiaires

Eurodyssée est un programme d'échanges de jeunes entre régions d'Europe, qui vous permet de partir en stage en entreprise.

Vous pouvez en bénéficier si vous êtes :

- demandeur d'emploi,
- âgé de 18 à 30 ans,
- et résidant dans une des régions membres de l'Association des régions d'Europe (particuliers).

Aucune qualification spéciale n'est exigée généralement.

Entreprises participant au programme

De nombreuses entreprises peuvent participer à ce programme dans des domaines très variés :

- entreprises privées et publiques,
- petites et moyennes entreprises et grands groupes internationaux,
- organismes économiques,
-

centres de recherches et de développement,

- structures publiques, communautés locales, offices consulaires, établissements d'enseignement...

Démarches et financement

Les stages sont organisés et financés par les régions d'accueil.

Toutes les démarches s'effectuent en ligne sur le site internet d'Eurodyssée. Après avoir créé votre profil, vous pourrez choisir les offres de stage qui vous intéressent et envoyer votre candidature.

Téléservice : [Postuler sur un stage du programme Eurodyssée](#) (particuliers)

Votre prise en charge englobe :

- des cours de langue,
- le logement,
- un salaire ou une bourse mensuelle,
- une assurance,
- une certification.

Durée et conditions du stage

Le stage peut durer entre 3 et 7 mois.

Lors de votre stage, vous serez suivi et aidé par les coordonnateurs du programme de la région d'accueil.

Pour en savoir plus

- [Site génération Erasmus+](#) - Information pratique - Agence Erasmus+ France/Éducation Formation
- [Erasmus + mobilité étudiante](#) - Information pratique - Commission européenne

- [Régions membres de l'assemblée des régions d'Europe](#) - Information pratique - Assemblée des régions d'Europe
- [Site de l'agence Erasmus+ France](#) - Information pratique - Agence Erasmus+ France/Éducation Formation
- [Site Eurodysée](#) - Information pratique - Assemblée des régions d'Europe



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-naissance?publication=F382>